



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le *Règlement numéro 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 afin de changer une partie de l'affectation industrielle qui longe le chemin de la Cité-des-Jeunes jusqu'au chemin de l'Église pour une affectation villageoise* et le *Règlement 113-2012-11 de concordance du règlement de zonage numéro 113-2012 à la modification du plan d'urbanisme numéro 110-2012*. Les règlements sont disponibles et peuvent être consultés au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 18 janvier 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 18^e jour du mois de janvier de l'an deux-mille-vingt-deux.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et
responsable du greffe